

Décision Générale colonial

Décision n° 668 20/06/1952

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 juin 1952
Numéro JO n° 6 du 01/06/1952	Date du numéro 1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti : Pour compter du 5 juin 1952 : Hassan Hersi, Mle 328, 2e classe, 2e échelon ; Abdillahi Haddi, Mle 329, 2e classe, 2e échelon ; Aden Houmed, Mle 330, 2e classe, 1er échelon ; Daher Robleh, Mle 331, 2e classe, 3e échelon ; Ali Abian, Mle 332, 2e classe, 1er échelon ; Aga Guelleh, Mle 333, 2e classe, 2e échelon ; Tabet Hassan, Mle 334, 2e classe, 3e échelon ; Abdillahi Abdille, Mle 335, 2e classe, 1er échelon. Pour compter du 7 juin 1952 : Mohamed Ragûeh, Mle 336, 2e classe, 2e échelon ; Djama Mahamoud, Mle 337, 2e classe, 1er échelon ; Salah Farah, Mle 338, 2e classe, 1er échelon ; Aden Mohamed, Mle 339, 2e classe, 2e échelon. Pour compter du 16 juin 1952 : Ahmed Moussa, Mle 340, 2e classe, 1er échelon ; Daher Mahamoud, Mle 341, 2e classe, 3e échelon.